



LOI ANTIFRAUDE TVA

VOS BESOINS

- Respecter la loi antifraude TVA - loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, art. 88
- Fournir une attestation lors des contrôles
- Utiliser un logiciel sécurisé permettant de rendre vos factures inaltérables
- Un outil permettant de conserver dans le système lui-même l'ensemble de vos factures



NOTRE SOLUTION

- Un système de gestion de votre facturation
- Mettre à votre disposition dans le logiciel, une attestation de conformité en cas de contrôle
- Respecter les quatre éléments de la loi



NOS BÉNÉFICES

- Être conforme à la loi
- Une gestion optimisée de votre facturation
- Présentation du certificat en cas de contrôle





Loi antifraude TVA

LA FOURNITURE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Athénéo est une solution auto-certifiée, preuve de la robustesse de notre solution.

L'attestation s'articule autour de 3 documents :

- L'attestation de conformité
- Un document de prise en charge du logiciel
- Un engagement de respect de la loi anti-fraude TVA



LE PÉRIMÈTRE COUVERT PAR ATHÉNÉO CONCERNE LES FONCTIONNALITÉS SUIVANTES

- **Inaltérabilité et sécurisation** des enregistrements validés. Athénéo permet d'enregistrer des données de facturation et bloque toutes modifications.
- **Production et sécurisation des archives** : Tous les fichiers générés par la sauvegarde fiscale sont signés numériquement afin de garantir leur intégrité. Ainsi, Athénéo V16 sécurise l'ensemble des données permettant la production des pièces comptables.
- **Conditions d'archivage** : Toute génération d'une archive fait l'objet d'une notification dans le journal des événements légaux, ce dernier étant lui-même sécurisé. Athénéo permet d'archiver l'ensemble des données dans le système lui-même.
- **Validation des écritures**, clôture périodique et annuel par **la sauvegarde fiscale** ou les fonctions de clôture dédiées empêchant toute modification ou ajout de données.